

## Communiqué de presse

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2015

### Décisions du Comité du risque systémique

Le Comité du risque systémique (CRS) a tenu sa seconde réunion en date du 16 novembre 2015. A la suite de cette réunion, une recommandation et deux avis ont été émis à l'attention de l'autorité désignée, en l'occurrence la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Il s'agit de :

- (i) l'activation et la fixation du taux de coussin contra-cyclique pour les établissements de crédit et les sociétés d'investissement ne se qualifiant pas de petites et moyennes entreprises selon la recommandation 2003/361/CE<sup>1</sup>;
- (ii) l'exemption des petites et moyennes entreprises d'investissement de la constitution de coussins de fonds propres contra-cycliques et de conservation de fonds propres ;
- (iii) l'activation et le calibrage des coussins de fonds propres pour les autres établissements d'importance systémique (autres EIS)<sup>2</sup>.

Le secrétariat du comité, lequel est assuré par la BCL, est en charge de la publication des recommandations et avis émis par le CRS<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Recommandation de la Commission européenne du 06 mai 2003 relative à la définition des micros, petites et moyennes entreprises.

<sup>2</sup> La publication de l'avis émis par le Comité sera publié au cours de la seconde moitié du mois de décembre.

<sup>3</sup> Compte tenu que le site internet du CRS est en phase de construction, les avis et les recommandations seront publiés sur les sites internet de la BCL (<http://www.bcl.lu>) et de la CSSF (<http://www.cssf.lu>).

Pour toute information supplémentaire, nous sommes à votre disposition  
au numéro de téléphone 4774-4265 /-4214.

